



GLUX EN GLENNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MARS 2015 A 18H30

Le vendredi 27 mars 2015, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. René Blanchot, Maire

Etaient présents : Mme Marceau Ghislaine, Mme Nouvel Mathilde, Mme Alévêque Annick, Mme de Contenson Bénédicte ; M. Gonin Didier, M. Doreau François

Mme Alévêque désignée secrétaire

Mme Lageweg représentée par Mme Alévêque ; Mme Vaillant Valérie représentée par M. Gonin ; M. Avice représenté par M. Blanchot

M. Némoy Yvan absent

La lecture du compte-rendu de la réunion du vendredi 13 février 2015 à 18h00 n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR

Point sur la revente de chaleur

Délibération acceptation remboursement assurance : dommages électriques.

Le conseil après en avoir délibéré accepte le montant du remboursement assurance pour la chaufferie suite aux dommages électriques du 12.10.2014 établi par le cabinet Prévost pour l'agence Gan

Convention de revente de chaleur :

Un point a été fait avec Bibracte afin d'ajuster les coûts selon les consommations constatées en 2013 et 2014.

Extension réseau de chaleur

Acte de servitude pour passage chez des tiers

Le Conseil après en avoir délibéré mandate Le maire pour l'établissement des actes de servitude chez Me Sandelli, notaire à Château Chinon. L'établissement des servitudes se fait sur la propriété de Mme de Contenson Bénédicte et de Mme Davaux Monique.

Prêt (choix de la banque pour travaux d'extension du réseau de chaleur)

Le Conseil après s'être fait exposer les différentes propositions (Banque populaire et Crédit Agricole) présentées par M. Le maire choisit l'offre la plus avantageuse, celle du Crédit Agricole pour renégocier le prêt en cours et solliciter un nouveau prêt pour l'extension du réseau de chaleur. Au final avec la renégociation des prêts en cours, l'endettement de la commune reste identique.

La mise en ligne du marché d'appel d'offre sera faite sur e-bourgogne et dans un journal local.

Petite auberge

Afin de réaliser les travaux de mise en conformité,

Des subventions FEDER, FDT et réserve parlementaire seront sollicitées pour la rénovation de la petite auberge ; M. Le Maire précise qu'il faudra faire appel à un architecte car les locaux reçoivent du public.

D'autre part, une aide par l'OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services) portée par le Pays Nivernais Morvan et la CCHM pourrait être attribuée aux gérants s'ils le souhaitent.

Broyage et entretien des talus

Le conseil après avoir comparé différents devis et voté à 9 voix pour et une abstention décide que le broyage et l'entretien des talus sera confié à l'entreprise Lamalle

Indemnité budget et conseil pour le budget chaufferie.

Le conseil décide d'allouer l'indemnité de conseil et de confection de budget à M. Paquet Michel receveur pour le budget communal et le budget chaufferie

Subventions et participations : 2015 sous réserve d'ajustements ultérieurs

ANEM 84.35 €

Fourrière 78 €

COOP Scolaire St Léger sous Beuvray 180 € soit 30 € par enfant

Comité des fêtes 1 400 €

Camosine 70 €

Fondation du patrimoine 50 €

Cantine Ecole St Leger sous Beuvray 180 € soit 30 € par enfant

Centre social Château Chinon 525 €

Gip e-Bourgogne 110€

UAMN 62.20 €

Association pour la promotion de la santé en Autunois Morvan ASPAM (Association pour la promotion de la santé en Autunois Morvan) 10 €

AGA 10 €

Atelier du patois 100 €

Association Morvan Tourisme brochure 20 €

Parc du Morvan 264.60 €

Contrat global parc 64.05 €

La commune participe également à l'éclairage public, au règlement des fournitures scolaires des élèves de Glux allant à l'école à St Léger sous Beuvray, et au transport scolaire.

Comice agricole de Château Chinon qui aura lieu le 22 et 23 août 2015

Le conseil décide que le gîte communal prendra une page publicitaire dans le programme publié par le comice.

Vous trouverez ci-joint les informations concernant l'organisation des différentes festivités.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30



Le prochain comice agricole se dessine

Une réunion des membres du comité d'organisations du comice du monde rural de Château-Chinon, à laquelle sont conviés les délégués des communes, a lieu aujourd'hui, à 20 h, à la salle des fêtes d'Arleuf. Elle sera principalement consacrée à l'organisation du bal de la reine.

Quarante-cinq personnes avaient participé, en mars, à Dommartin, à la précédente réunion préparatoire du comice qui se déroulera samedi 22 et di-

manche 23 août, sur le thème du 7^e Art. Certaines communes ont déjà commencé la confection de fleurs.

Concernant le bal de l'élection de la Reine et de ses dauphines, la date a été fixée au samedi 2 mai, au gymnase de Château-Chinon, à partir de 21 h. Il sera animé par l'orchestre d'Éric Bouvelle. Le tarif d'entrée a été fixé à 10 €. Les candidates devront avoir entre 16 et 25 ans, le jour du bal.

Les deux jours phares du comice seront précédés,

vendredi 21 août, d'un marché du terroir, qui aura lieu à partir de 15 h, places Saint-Romain et Saint-Christophe.

Cédric Bernier, président des JA de Château-Chinon, a annoncé que le concours de labours, samedi 22 août, aura lieu sur la commune de Dommartin, à partir de 10 h. En plus du concours de labour cantonal classique (ouvert aux candidats de moins de 25 ans), il y aura également un concours pour vétérans (ouvert aux

personnes de plus de 35 ans).

En soirée du samedi 22 août, au gymnase de Château-Chinon, spectacle *Les duos de l'impossible*, de Christian Legal, suivi d'un bal. Dimanche 23, dix-sept chars sont à ce jour prévus pour le défilé de l'après-midi, auquel participeront également une fanfare et des groupes de musiciens-danseurs. Le dimanche soir, place Jean-Sallonyer, un repas et un bal sous chapiteau mettront un terme à la manifestation. ■